



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2014**

le 7 mai 2014

**Concerne :**

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

**Objet du préavis**

Conformément à l'article 138 du règlement du Conseil communal, nous soumettons à votre approbation les dépenses supplémentaires que la Municipalité a engagées durant l'exercice 2013 :

- |                     |  |
|---------------------|--|
| Le 26 novembre 2012 | 430.3155.00 "Entretien des véhicules" du secteur voirie<br><u>Fr. 26'000.--</u> Réparation de la balayeuse.  |
| Le 25 mars 2013     | 580.3156.00 "Entretien sonnerie, horloge, orgue"<br><u>Fr. 5'600.--</u> Remplacement d'un des deux humidificateurs de l'orgue.   |
| Le 22 avril 2013    | 703.3011.00, 01, 02 et 03 "Traitements" (Réfectoires scolaires)<br><u>Fr. 4'800.--</u> Engagement de personnel supplémentaire suite à la mise en place d'un accueil matinal. |
| Le 2 septembre 2013 | 501.3156.03 "Entretien défense incendie"<br><u>Fr. 10'500.--</u> Travaux de modernisation des alarmes incendie des collèges Mousquetaires et Courbet.                        |

**TOTAL à la charge de l'exercice 2013 : Fr. 46'900.--**



**CONCLUSION**

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

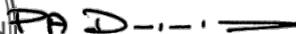
- vu le préavis municipal N° 6/2014,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

d'accepter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles engagées par la Municipalité, dans le cadre de ses compétences, lors de l'exercice 2013, pour un montant total de Fr. 46'900.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Délégation municipale : Municipalité in corpore

Adopté par la Municipalité le 7 avril 2014

